

Rapport prises de parole
Conseil Municipal du 4 juillet 2022
 Bureau des élus du groupe de la minorité

N°	Délibération - décisions	Prises de parole Noms des élu.e.s	Commentaires	Votes des élu.e.s du groupe
1	<p><u>Budget principal de la Ville - Affectation de résultat 2021</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>AFFECTE en section d'investissement (compte 1068), un montant de 3 917 609,23 €.</p> <p>INSCRIT en excédent de fonctionnement reporté (compte 002), un montant de 7 018 816,86 €.</p>	<p><u>Boris GUILLOU</u> :</p>	<p>-Sur l'affectation du résultat, vous l'avez dit c'est la conclusion du compte administratif. De mon point de vue, je préférerais que l'excédent de fonctionnement soit complètement versé en investissement, je sais que traditionnellement ce n'est pas ce qui est fait, c'est aussi de la mécanique budgétaire.</p> <p>- En lien direct avec le vote au compte administratif, nous nous abstiendrons. Sur cette affectation.</p>	<p><u>7 ABSTENTIONS</u></p>
2	<p><u>Budget principal de la Ville - Budget supplémentaire – Exercice 2022</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>ADOpte le budget supplémentaire pour l'exercice 2022, arrêté comme indiqué dans le tableau.</p>	<p><u>Boris GUILLOU</u> :</p>	<p>- Lors du budget primitif nous nous étions abstenus donc nous nous abstiendrons également sur ce budget supplémentaire.</p> <p>- En fonctionnement, on voit qu'on ajoute 1 857 000 € de nouvelles dépenses dont 600 000 € de dépenses imprévues. Sur les recettes, le budget primitif qui était apparemment très optimiste sur les dotations, nous avons quelques craintes, et par rapport à l'évolution de la population ça s'est malheureusement traduit dans les chiffres.</p> <p>- Sur les dépenses, outre la partie personnel qui se comprend (à peu près la moitié de l'augmentation), on voit apparaître 480 000 € de + de dépenses à caractère général au budget primitif, vous nous aviez dit avoir retravaillé cette partie et on arrivait à une augmentation de 0.9 %. On trouvait dommage de ne pas avoir + d'éléments, même provisoires, sur le compte administratif de 2021 pour pouvoir mieux comprendre ce travail et avoir une meilleure comparaison de la bonne maîtrise qui était présentée. Par ailleurs, au regard de l'inflation qui était annoncée en février dernier, nous étions perplexes sur une évolution qui était assez faible. Depuis, nous avons eu le compte administratif 2021 et quand on regarde les sommes qui étaient budgétées au budget primitif 2022 par rapport à celles de 2021, en fait c'était + 15.2 %, avec les sommes rajoutées au BS et une part d'inflation c'est + 19.5 %, c'est assez différent du +0.9 %.</p>	<p><u>7 ABSTENTIONS</u></p>

- Les dépenses réelles augmentent de manière bien supérieure par rapport aux recettes réelles et on a un même résultat entre les 2 (BP + BS) de – 335 000 € c'est à dire que les recettes réelles ne couvrent pas la totalité des dépenses réelles.

- Sur l'investissement, il y a encore près de 15M€ de prévu d'emprunt, j'ai bien compris que c'est la ligne d'équilibre et nous sommes conscients que concrètement par rapport à l'épargne brute on a une capacité d'emprunt d'à peu près 7 ou 8M€, cela fait encore 7M€ de trop.

- Compte tenu du prévisionnel de fonctionnement, j'ai bien peur que sur l'épargne brute de l'année, on atteigne la cote d'alerte.

- Par rapport aux emprunts, si on est sur un objectif à 7 ou 8M€, cela veut dire qu'on a des recettes d'investissement bien supérieures à ce qu'on aura et donc puisque c'est équilibré des dépenses d'investissement qui sont très optimistes par rapport à ce qu'elles seraient donc j'ai bien peur que le taux de réalisation d'investissement soit encore assez bas. J'aurai aimé avoir un plan pluriannuel d'investissement mis à jour ce qui nous aurait permis d'avoir l'état des investissements prévus.

- Par rapport à cet ensemble, on observe que le fonctionnement prend encore une part très importante et j'ai bien peur qu'il n'y ait pas un travail de fond par rapport à ce fonctionnement qui permettrait d'investir + et donc que les investissements qui sont présentés soient finançables dans le temps.

Raphaël LE MEHAUTE :

- Ce que j'observe, c'est que l'essentiel des dépenses nouvelles de fonctionnement sont financées par les économies, ce qui veut dire qu'on augmente les dépenses, on les finance par les résultats d'années antérieures, je crains donc la situation dans laquelle nous serons l'année prochaine.

- Le budget 2023 risque d'être difficile, je prédis des difficultés en 2023 car je n'ai pas vu beaucoup d'économie.

- J'attire l'attention sur la nécessité pour la ville de travailler sur les économies de fonctionnement.

3	<p><u>Budget annexe des parkings - Budget supplémentaire – Exercice 2022</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>ADOPTÉ le budget supplémentaire pour l'exercice 2022, arrêté comme indiqué dans le tableau.</p>			<u>7 ABSTENTIONS</u>
4	<p><u>Budget annexe des Pompes funèbres - Crématorium – Budget supplémentaire - Exercice 2022</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>ADOPTÉ le budget supplémentaire pour l'exercice 2022, arrêté comme indiqué dans le tableau.</p>			<u>7 POUR</u>
5	<p><u>Budget annexe des Pompes funèbres (service extérieur) - Budget supplémentaire - Exercice 2022</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>ADOPTÉ le budget supplémentaire pour l'exercice 2022, arrêté comme indiqué dans le tableau</p>			<u>7 POUR</u>
6	<p><u>Expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) - Dossier de candidature</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>ACTE le principe que Saint-Brieuc Armor Agglomération soit la collectivité « cheffe de file » pour</p>	Marina ANDRE :	<p>- Sur le principe nous ne pouvons qu'apprécier cette initiative humaniste. Cela me fait penser à un proverbe de Confucius : « Plutôt que donner un poisson, il vaut mieux apprendre à pêcher ».</p> <p>- Pouvez-vous détailler aux conseiller municipaux, les mesures concrètes que vous allez prendre pour répondre aux attentes du marché ?</p>	<u>7 POUR</u>

déposer, auprès de l'État, la candidature du territoire de Ploufragan / Saint-Brieuc à l'expérimentation TZCLD.

PREND ACTE de l'intention de créer un service commun, avec les communes de Ploufragan et de Saint-Brieuc afin de recruter l'équipe projet TZCLD composée d'une cheffe de projet et de deux chargés de mission, pour piloter le projet jusqu'en 2026.

ACTE d'ores et déjà les modalités de co-financement du reste à charge du coût de l'équipe projet, à hauteur de 45 % par SBAA et 55 % par les deux communes de Ploufragan et Saint-Brieuc conformément à l'annexe technique ci-jointe.

ACTE le principe de création de deux EBE-Entreprises à but d'Emploi avec la condition que la deuxième EBE sera créée sous réserve d'atteinte des objectifs de recrutement de la première EBE.

ACTE les modalités de financement des subventions aux EBE comme suit : 55 % par les deux communes Ploufragan/Saint-Brieuc et 45 % par SBAA conformément à l'annexe technique ci-jointe.

DESIGNE monsieur Stéphane L'HER, conseiller municipale délégué à l'économie sociale et solidaire, comme représentant de la Ville de Saint-Brieuc dans les instances représentatives de l'expérimentation TZCLD et notamment comme co-président du Comité Local pour l'Emploi (CLE).

DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette expérimentation et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DECIDE de procéder au scrutin à main levée

Raphaël LE MEHAUTE :

- C'est effectivement un projet très intéressant et je remarque que finalement sur toutes les initiatives qui sont prises par le gouvernement, que ce soit sur ce dispositif là reconduit et amplifié en 2020, que sur le programme contrat d'engagement jeune, il y a quand même un effort considérable qui est fait par le gouvernement et qui continu d'être fait pour les personnes qui sont le + en difficulté. Nous voterons pour ce projet.

7	<p><u>Concession d'aménagement centre-ville</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DECIDE le lancement d'une consultation relative à l'attribution d'un contrat de concession d'aménagement Habitat/commerce en vue de la revitalisation commerciale du centre-ville de Saint Brieuc.</p> <p>DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Ville à partir de 2023 sur la durée de la concession d'aménagement.</p>	<p><u>Corentin POILBOUT :</u></p>	<p>- Je pense que cela justifie un débat + approfondi. Évidemment nous allons voter cette délibération tant elle était attendue depuis 2 ans. Attendue car cela est au cœur des engagements que nous pouvions avoir les uns et les autres et si il y a un sujet sur lequel nous nous rejoignons tous c'est la nécessité que l'action publique s'investisse fortement pour la réhabilitation des logements et des cellules commerciales en centre ville.</p> <p>- Pour autant, nous nous étonnons de la forme que cela pourrait prendre. Vous semblez vouloir faire appel à un acteur privé qui serait le concessionnaire, ce qui peut interpeller au regard des autres formes juridiques qui peuvent être adoptées dans d'autres collectivités. Elles ont une certaine expérience en la matière et se sont davantage orientées vers des sociétés d'économie mixte ou des SPL qui ont l'avantage de faire en sorte que les collectivités soient aussi actionnaires de ces opérateurs et puissent avoir un regard sur les actions et faire intervenir d'autres types d'investisseurs privés.</p> <p>- Par la délibération, on s'aperçoit qu'il sera de la responsabilité du concessionnaire de trouver des investisseurs et il n'est évoqué ni le nom de l'Agglomération ni celui de la Région, qui à mon sens, doivent être des acteurs majeurs et doivent s'investir largement aux cotés de la ville en faveur de la réhabilitation de logements anciens tant c'est de la nature même de leurs compétences et tant la réhabilitation du centre ville de Saint-Brieuc apparaît comme un enjeu majeur pour la communauté d'agglomération mais aussi le Département des Côtes d'Armor et la Bretagne nord afin d'exister réellement et fortement en Bretagne.</p> <p>- La participation de la ville à hauteur de 550 000 €/an ce n'est pas rien mais ce n'est pas grand-chose non plus et les 1.5M€ de l'EPFR c'est très bien mais c'est aussi une dette en devenir.</p> <p>- Enfin ça bouge, mais nous avons de réelles inquiétudes notamment au regard du calendrier puisque là il s'agit d'être opérationnel au 2ème trimestre de l'année prochaine sauf que le temps de faire l'appel d'offres, que la structure se monte, faire les études, les recrutements, les devis etc., cela veut dire que le concret ne commencera pas avant une date très lointaine.</p>	<p><u>7 POUR</u></p>
---	--	--	--	-----------------------------

		En réponse au Maire :	<p>- La réalité c'est que nous aurions préféré une structure SEM avec d'autres acteurs comme Quintin, Ploeuc ou Binic, que ces communes là auraient aussi pu être membres de cette structure pour porter l'enjeu des centralités sur la communauté d'agglomération et inciter d'autres acteurs.</p> <p>- Ma dernière question est quel sera le périmètre d'intervention de cette future structure ? On peut penser que certains quartiers de la ville, qui constituent des centralités à petite échelle, il pourrait être opportun que dans les quartiers une structure comme celle-ci puisse aussi acquérir et favoriser l'installation de nouveaux commerces.</p> <p>- C'est aussi SEM Breizh que j'envisageais puisque les acteurs cités toute à l'heure en font partir et c'est une très bonne idée de le faire. Mais quel est le rôle qu'entend jouer agglomération sur ce sujet ?</p>	
8	<p><u>Action Coeur de Ville - Convention de cofinancement d'un poste de manager de commerce</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>APPROUVE les termes de la convention de cofinancement entre la Ville de Saint-Brieuc et la Banque des Territoires.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention.</p> <p>DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville.</p>			<u>7 POUR</u>
9	<p><u>Convention pluriannuelle du nouveau programme de renouvellement urbain de Saint-Brieuc Armor Agglomération - Approbation de l'avenant n° 2</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DONNE un avis favorable aux modifications à apporter à l'avenant n° 2.</p>	<u>Raphaël LE MEHAUTE :</u>	<p>- Il y a 3 leviers dans la politique d'égalité des chances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'éducation et la culture - L'accès à l'emploi - Le cadre de vie <p>Le cadre de vie dans le quartier de la politique de la ville c'est quelque chose d'essentiel et le projet qui a été validé par le comité d'engagement de l'ANRU est un très bon projet, cela va changer la</p>	<u>7 POUR</u>

	<p>PREND ACTE des décisions favorables du comité d'engagement ANRU du 6 décembre 2021 et de l'abondement de crédits de l'ANRU et de la mise en oeuvre d'un avenant n° 2 nécessaire à l'actualisation de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de Saint-Brieuc Armor Agglomération.</p> <p>APPROUVE le principe de l'avenant n° 2 ayant pour objet d'actualiser la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de Saint-Brieuc Armor Agglomération.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer par voie dématérialisée l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de Saint Brieuc Armor Agglomération.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de ladite convention.</p>		<p>ville.</p> <p>- En 2019, quand le 1^{er} contrat a été signé le projet qui globalement s'élevait à 48M€ dont 7.4M€ d'aides et 3.6M€ d'emprunts ce qui faisait un total de 11M€ sur 48M€, vous avez une augmentation de subventions de 3.9M€, vous avez 3.6M€ de prêt à très long terme, ce qui fait 14M€ d'aides publiques sur combien désormais ?</p> <p>- Quel est le montant de la participation de l'agglomération dans cette politique d'égalité des chances ?</p>	
10	<p><u>Compagnons Bâisseurs de Bretagne – Expérimentation auto-réhabilitation Accompagnée – subvention 2022 (fonctionnement)</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DECIDE l'attribution pour l'année 2022 d'une subvention d'un montant de 8 000 € à l'association des Compagnons Bâisseurs Bretagne pour la poursuite des actions sur l'habitat pour la réalisation de trois chantiers dans le parc locatif public non situé en quartier prioritaire.</p> <p>DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville.</p>			<p><u>7 POUR</u></p>

11	<p><u>Règlement local de publicité intercommunal de Saint-Brieuc Armor Agglomération - Débat sur les orientations</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>PREND ACTE des orientations générales du projet de Règlement local de publicité intercommunal (RLPi) et des termes du débat.</p>	<p><u>Corentin POILBOUT :</u></p>	<p>- Quelle est votre position par rapport au panneau lumineux du Palais des Congrès ?</p>	-
12	<p><u>Label 100% EAC (éducation artistique et culturelle) - Candidature de la Ville</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DIT que l'éducation artistique et culturelle est une priorité de la Ville dans le cadre de son action pour la Culture.</p> <p>DIT que la Ville s'engage à développer les actions d'éducation artistique et culturelle, autant qu'il est possible de le faire.</p> <p>PRECISE que des moyens, en subventions, en crédits d'intervention et en ressources humaines disponibles pour agir selon les objectifs opérationnels susmentionnés, sont disponibles au budget de la Ville.</p>	<p><u>Raphaël LE MEHAUTE :</u></p>	<p>- L'égalité des chances c'est aussi la culture et c'est important que les écoles qui sont dans les quartiers de la politique de la ville soient volontaires, on doit les inciter. C'est fondamental que la jeunesse qui est issue de ces quartiers baignent dans un univers culturel et artistique qui est la création de leur fondement et de leur nouvelle identité et également importante pour fabriquer des citoyens.</p> <p>- Encore une initiative de l'État, pas encore financée mais chaque chose en son temps.</p>	<u>7 POUR</u>
13	<p><u>Exposition "Vivre avec la grève du Joint français" - Convention cadre de partenariat culturel</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DECIDE de valider le principe de ce partenariat avec Les Abysses et le CNRS.</p> <p>APPROUVE les termes de la convention ci-annexée à conclure avec les partenaires qui précise les modalités</p>	<p><u>Corentin POILBOUT :</u></p>	<p>- Saint-Brieuc est une ville particulière mais aussi le fruit d'une histoire et je crois qu'on peut aussi être fiers de cette histoire car elle révèle la force de caractère des ouvriers du Joint français, elle témoigne de la solidarité dont ont fait preuve les briochins et au-delà, en soutien à cette grève qui était un combat juste en faveur de la dignité.</p> <p>- On ne doit pas non plus être aveugle sur l'impact économique que cela a pu avoir sur la ville, à en croire certain nombre d'entreprises qui ont pu le vivre à l'époque comme un traumatisme, et là on tient une opportunité pour remettre en perspective ce combat et la réalité</p>	<u>7 POUR</u>

	<p>d'organisation du partenariat.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des partenaires.</p>	<p>Raphaël LE MEHAUTE :</p>	<p>de ce que doit être le développement économique d'aujourd'hui qui est un combat pour l'emploi et qui doit être indissociable de l'humain.</p> <p>- Il y a des entreprises comme ça qui ont marqué l'histoire. Il y a eu la chanson de Gilles Servat et elle a fait + de mal que de bien même si elle était galvanisante et c'est ça qui a touché et qui a pu faire une mauvaise réputation à Saint-Brieuc.</p> <p>- Ici nous avons aussi des potentialités pour le développement économique, l'emploi et la création de richesse aussi bien qu'ailleurs voire mieux.</p>	
14	<p><u>Classes à horaires aménagés théâtre (CHAT) – Renouvellement des conventions 2022/2023 - 2023/2024 – 2024/2025</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>APPROUVE les termes des conventions, ci annexées, à conclure avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Collège Léonard de Vinci de Saint Brieuc, le Département des Côtes d'Armor et la Ville de Trégueux ; - le Collège de Belle-Isle-en-Terre, le Département des Côtes d'Armor et Guingamp-Paimpol Agglomération ; - le Collège de Plouha, le Département des Côtes d'Armor et Leff Armor Communauté. <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.</p> <p>DIT que les heures d'enseignement sont intégrées au fonctionnement du Conservatoire et que le budget correspondant aux heures d'intervention des artistes rémunérées sera inscrit aux budgets primitifs.</p> <p>PRECISE que les titres de recettes pour les contributions des partenaires (Département, Ville de Trégueux, Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté) seront édités courant de l'année N+1.</p>			<p><u>7 POUR</u></p>

15	<p><u>Programme de Réussite Éducative – Convention avec la Caisse des Écoles Publiques</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>APPROUVE les termes de la convention à conclure avec la Caisse des Écoles Publiques de Saint-Brieuc, afférente à l'exercice 2022.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.</p> <p>DECIDE l'attribution à la Caisse des Écoles Publiques de Saint-Brieuc d'une subvention d'un montant total de 98 500 € au titre de l'année 2022, dont le solde sera versé à la signature de la convention.</p> <p>DIT que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget de la Ville.</p>	<p><u>Raphaël LE MEHAUTE :</u></p>	<p>- Je note une attribution d'une subvention de 98 500 € mais comme la Caisse des écoles vous reverse 50 000 € du coup ça ne fait plus que 48 000 €, certes derrière il y a des charges mais quand même, ne pourrait-on pas leur verser un peu +, est-ce que vous êtes vraiment totalement généreux ?</p>	<p><u>7 POUR</u></p>
16	<p><u>Centres sociaux - Convention avec la Caisse d'allocations familiales des Côtes d'Armor - Cadre d'objectifs et de financement 2022 - 2025</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>APPROUVE les termes de la convention cadre d'objectifs et de financement.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.</p> <p>DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville.</p>	<p><u>Corentin POILBOUT :</u></p>	<p>- Peut-on savoir où en est le Pôle de vie de quartier à l'Ouest ? Puisque je sais que la CAF est particulièrement attentive à ce secteur et espérait que ce qui a été fait sur le secteur Sud puisse voir le jour dans le secteur Ouest.</p>	<p><u>7 POUR</u></p>

17	<p>Sport - Subventions exceptionnelles 2022 (2ème tranche)</p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DECIDE l'attribution de subventions exceptionnelles aux associations sportives locales pour l'année 2022, conformément au tableau ci-annexé, pour un montant total de 8 300 €, avec un solde à verser de 8 300 €.</p> <p>DIT que les crédits nécessaires, d'un montant total de 8 300 €, seront prélevés sur le budget principal de la Ville.</p>			<u>7 POUR</u>
18	<p>Vie associative - Subventions exceptionnelles 2022 (2ème tranche)</p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DÉCIDE l'attribution des subventions exceptionnelles suivantes pour un montant total de 4 300 € :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 300 € à l'association Sauvons la plage du Valais ; - 2 000 € à la Ligue de l'Enseignement ; - 2 000 € au Comité des Quartiers de la Croix-Saint-Lambert. <p>DÉCIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 1 000 € au Cercle Celtique de Saint-Brieuc.</p> <p>DIT que les crédits nécessaires, d'un montant total de 5 300 €, seront prélevés sur le budget de la Ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 300 € sur les crédits de la Direction de la vie associative ; 	Raphaël LE MEHAUTE :	- Il est proposé 300 € pour la plage du Valais, je sais que l'association des cabanons aimerait connaître la position de la ville sur les cabanons car elle est un peu dans l'incertitude.	<u>7 POUR</u>

	<p>- 1 000 € sur les crédits de la Direction des affaires culturelles</p>			
18 bis	<p><u>Culture - Subvention 2022 (exceptionnelle) - Ligue de l'enseignement - Projet "Filles, garçons"</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DÉCIDE l'attribution d'une subvention d'un montant de 1000 € à la Ligue de l'enseignement pour le projet « Filles, garçons ».</p> <p>DIT que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal de la Ville.</p>			<u>7 POUR</u>
19	<p><u>Culture – Subventions de fonctionnement et exceptionnelles 2022 – 2ème tranche</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DÉCIDE l'attribution des subventions figurant dans le tableau ci-annexé, représentant un montant total de 42 200 €.</p> <p>DIT que les crédits nécessaires, d'un montant de 42 200 €, seront prélevés sur le budget principal de la Ville.</p>			<u>7 POUR</u>
20	<p><u>Comité de jumelage - Subvention 2022 (fonctionnement)</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DECIDE l'attribution des subventions de</p>			<u>7 POUR</u>

	<p>fonctionnement de 2 000 € au comité de jumelage de Saint-Brieuc au titre de l'année 2022.</p> <p>DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville.</p>			
21	<p><u>Solidarité internationale - Subventions 2022 (fonctionnement)</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DECIDE l'attribution des subventions « Solidarité internationale » suivantes au titre de l'année 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Konstelacio 2 000 € - Les Cafés géographiques 500 € <p>DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville.</p>			<u>7 POUR</u>
22	<p><u>Cession - maison d'habitation - 57 rue Paul Bert</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DECIDE la vente à Monsieur Gabin SEBILLE, domicilié 73 place La Lande Aya à Saint-Lormel (22 130), ou à toute autre personne physique ou morale s'y substituant, de l'immeuble sis 57 rue Paul Bert à Saint-Brieuc, cadastré CH n° 343, d'une contenance de 171 m², au prix de cent trente deux mille huit cents euros (132 800 €) net vendeur.</p> <p>DECIDE la création de servitudes, notamment celle d'utilisation de la cheminée, grevant la parcelle CH n° 711, appartenant à la Ville, au profit de la parcelle cédée CH n° 343, pour tenir compte de l'imbrication de la maison (partie nord de la toiture) avec le bâtiment appartenant à la Ville.</p>			<u>7 POUR</u>

<p>AUTORISE Monsieur Le Maire, à signer l'acte authentique de vente, et tous actes afférents.</p> <p>DECIDE que si, à compter du 1er juillet 2023, la vente ne pouvait intervenir du fait de l'acquéreur, la présente promesse de vente expirerait.</p> <p>DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Ville.</p>			
<p><u>Cession - Rue Guillaume Apollinaire - trois parcelles</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DECIDE la désaffectation, qui ne prendra effet que quinze jours au plus tard suivant la signature de l'acte de vente, de l'ensemble immobilier cadastré CN n° 566, CN n° 567 et CN n° 568, sis rue Guillaume Apollinaire à Saint-Brieuc, sur une emprise de 12a 18ca.</p> <p>DECIDE le déclassement anticipé de cet ensemble immobilier susvisé.</p> <p>23 PREND ACTE de la cession du fonds de commerce à intervenir entre la SARL RONDEL et Monsieur et Madame THEPAUT, auxquels se substituera la SAS JEST&CO.</p> <p>DECIDE la résiliation, qui prendra effet au jour de la signature de l'acte de vente, de l'actuelle convention d'occupation précaire du domaine public conclue avec la SARL RONDEL, exploitant actuel de la station-service, en date du 28 novembre 2014.</p> <p>DECIDE</p> <ul style="list-style-type: none"> - la cession à Monsieur Sébastien Thépaut domicilié 4 rue des Cornillères à Châteaugiron (35 410)) , ou à toute autre entité détenue en tout ou partie par lui qui lui plaira de se substituer, de l'ensemble immobilier cadastré CN n° 566, CN n° 567 et CN n° 568, sis rue 			<p><u>7 POUR</u></p>

	<p>Guillaume Apollinaire, sur une emprise de 12a 18ca, et ce compris les équipements de la station (auvent, kiosque accueil, stations de lavage, cinq appareils distributeurs, une cuve...)</p> <p>- la création d'une servitude <i>non aedificandi</i> sur une partie de l'emprise cédée afin de préserver la visibilité du centre commercial depuis la rue Guillaume Apollinaire qui profitera au bien conservé par la Ville cadastré CN n° 649 au prix de soixante six mille euros HT (66 000 € HT) net vendeur.</p> <p>PREND ACTE de l'engagement de Monsieur Sébastien Thépaut, futur gérant de la SCI JEST&CO en cours d'immatriculation et futur président de la SAS JEST&CO en cours de constitution, de ne pas exploiter la station-essence et de lavage pendant la durée du marché du dimanche matin jusqu'au 31 août 2023 au plus tard, et d'autoriser ainsi le stationnement sur l'emprise cédée des véhicules des commerçants ambulants faisant office de dispositif anti-intrusion ; ces dispositions seront reprises dans l'acte de vente.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire, à signer l'acte de résiliation, l'acte authentique de vente, et tous actes afférents.</p> <p>DECIDE que si, à compter du 1er juillet 2023, la vente ne pouvait intervenir du fait de l'acquéreur, la présente promesse de vente expirerait.</p> <p>DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la Ville.</p>			
24	<p><u>Vente des agneaux - Tarifs 2022</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>ADOPTÉ les tarifs proposés :</p> <p>- 70 € pour un agneau ;</p>			<u>7 POUR</u>

	<p>- 90 € pour une agnelle.</p> <p>DIT que ces tarifs sont applicables dès que la présente délibération est rendue exécutoire.</p>			
25	<p><u>Parking de Gouédic - Stationnement - Convention de mise à disposition</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition de places de stationnement au parking de Gouédic pour les policiers nationaux pour un loyer de 2 500 € par an auquel s'ajoute un forfait de 18 € par carte de stationnement mise en service, la première année.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.</p>			<u>7 POUR</u>
26	<p><u>Boulevard Pasteur - Demande d'exemption de droits de voiries suite à l'effondrement d'un mur</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DECIDE d'exonérer de droits de voirie, les installations de chantiers portant l'occupation du domaine public de la Ville, dans le cadre des travaux de reconstruction d'un mur 58 boulevard Pasteur.</p>			<u>7 POUR</u>
27	<p><u>Travaux de confortement du mur de soutènement du Tertre aux Lièvres - Marché de maîtrise d'oeuvre - Protocole transactionnel</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>APPROUVE le principe de la conclusion d'un protocole d'accord à conclure avec le bureau d'études Géolithe sur cette base.</p>			<u>7 POUR</u>

	<p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce protocole transactionnel et tous actes afférents.</p> <p>DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville.</p>			
28	<p><u>Pompes Funèbres Intercommunales de la région de Saint- Brieuc - Rapport d'information 2022 du déléguataire – Exercice 2021</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>PREND ACTE du rapport annuel, au titre de l'année 2021, de la SEM PFI de la région de Saint-Brieuc, déléguataire des services publics de pompes funèbres et du crématorium.</p>			-
29	<p><u>Personnel - Tableau des Effectifs au 1er août 2022</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DECIDE la création de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 poste de catégorie C, filière médico-sociale, dans le cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), à temps complet. - 1 poste de catégorie B, filière médico-sociale, dans le cadre d'emplois des moniteurs éducateurs, à temps complet. <p>DECIDE la transformation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 poste de catégorie B, filière administrative, dans le cadre d'emplois des rédacteurs en un poste de catégorie A, filière technique, dans le cadre d'emplois des ingénieurs. <p>DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville.</p>	<p><u>Raphaël LE MEHAUTE :</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - On va s'abstenir car imaginons que tous les agents de la ville progressent en une fois, il faudrait créer tous les postes systématiquement. - Sur le tableau des effectifs, le nombre de postes vacants était de 83 au dernier conseil il y a 15 jours et là il est de 76 donc en 15 jours vous avez embauché 7 personnes, pourquoi vous créez des emplois alors qu'il y a des postes vacants ? Vous pourriez transformer les postes vacants plutôt que de créer de nouveaux emplois ? c'est toujours + et jamais moins. 	<p><u>7 ABSTENTIONS</u></p>

30	<p><u>Adhésion à la Centrale d'achat informatique hospitalière (CAIH) - Délibération modificative</u></p> <p>Le conseil municipal</p> <p>DECIDE l'extension de l'adhésion de la Ville à tous les marchés proposés par la centrale d'achat d'informatique hospitalière (CAIH) et pouvant répondre aux besoins actuels et futurs des services de la Ville.</p> <p>DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget principal de la Ville.</p>			<p><u>7 POUR</u></p>
----	--	--	--	-----------------------------